

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ZERO WASTE FRANCE



2024

Page 6
Chiffres clés

Page 9
Campagnes et projets

Page 18
Passages médias



SOMMAIRE

Page 3 - L'édito du CA

Page 4 - L'association

Page 6 - Les chiffres clés de 2024

Page 7 - Équipe et gouvernance

PAGE 8 - UNE ANNÉE AVEC ZERO WASTE FRANCE

PAGE 9 - LES CAMPAGNES ET PROJETS 2024 : LANCER L'ALERTE

Page 9 - Révéler les dysfonctionnements de la Responsabilité élargie du producteur (REP)

Page 10 - Pointer les dérives de la fast-déco

Page 11 - Combattre la production de plastique

Page 12 - Dénoncer les traitements polluants

PAGE 13 - LES CAMPAGNES ET PROJETS 2024 : AGIR POUR LE CHANGEMENT

Page 13 - Soutenir l'adoption de lois transformatrices

Page 14 - Evaluer l'application des lois

Page 15 - Accompagner les acteurs locaux

Page 16 - Zoom sur l'accompagnement des groupes locaux

PAGE 18 - PASSAGES MÉDIATIQUES

PAGE 19 - BILAN FINANCIER

L'ÉDITO DU CA

Chers adhérentes et adhérents, donateurs et donatrices, bénévoles, partenaires,

L'année 2024 a été particulièrement dure, pour la société française et à travers le monde : montée de mouvements et de discours ouvertement hostiles aux luttes environnementales, polarisation de la société, contexte économique morose, bénévolat complexe... Autant d'éléments qui frappent de plein fouet les acteurs associatifs et de la transition écologique.

Pour dépasser la sidération, il est intéressant de prendre du recul sur ce que nous avons accompli sur 2024, et dont vous trouverez le détail dans ce rapport : prises de parole, actions au niveau des lois, accompagnement des territoires, partenariats, soutien aux groupes locaux qui de leur côté ont porté nos combats en local à travers des animations et interpellations sur le terrain... Des réalisations collectives dont notre mouvement peut être très fier ! L'année a également été l'occasion de questionnements sur le fonctionnement interne de l'association.

Nous avons validé cette année notre ambition à 3 ans, à savoir "installer dans le débat public notre vision alternative des modes de production et de consommation, à la fois désirable, et sobre dans l'utilisation de ressources et dans la production de déchets" : une ambition à la hauteur de l'enjeu dans le contexte politico-médiatique dans lequel nous évoluons !

Pour y parvenir, l'année 2025 sera consacrée à renforcer nos fondations en tant qu'équipe et mouvement, à questionner nos modes d'action, et à mener des réflexions stratégiques pour

gagner en impact et visibilité. Nous poursuivrons en parallèle notre accompagnement des groupes locaux et des territoires, et nos combats pour faire bouger les lois et les pratiques.

Le défi est grand, mais nous savons pouvoir compter sur votre soutien, que ce soit sur le terrain, via votre financement, et sur le relai de nos messages, pour faire advenir ensemble cette société "zero waste".

Merci pour votre confiance et votre engagement renouvelé à nos côtés !



Alexia, Anaïs, Benjamin, Jörg, Marion, Michel, Nicolas, Paul, Salvo, Soizic

Administrateurs et administratrices de Zero Waste France

ZERO WASTE FRANCE

L'ASSOCIATION

Qui sommes-nous ?

Zero Waste France est une association environnementale qui milite depuis 1997 pour la **préservation des ressources naturelles et la prévention des déchets**, en privilégiant la réduction à la source. Elle a pour objectifs :

- de militer pour une **société sobre et efficiente**, notamment grâce à des modes et des niveaux de production et de consommation soutenables ;
- d'alerter sur la **quantité et la nocivité des déchets**, y compris dans le cadre de leur traitement ;
- d'oeuvrer au **respect de l'ordre de priorité des modes de traitement des déchets** (réutilisation, valorisation des déchets organiques, recyclage, élimination).

Les dons des citoyen·nes permettent à Zero Waste France de rester **indépendante** vis-à-vis des pouvoirs publics et des entreprises.

Les missions

La mission de Zero Waste France est de promouvoir la démarche zéro déchet, zéro gaspillage, à l'échelle individuelle et collective, à travers différents types d'actions :

- **Influencer les décideurs et décideuses politiques français·es et européen·nes** pour l'élaboration de nouvelles lois plus ambitieuses sur la réduction des déchets.
- **Informer les citoyen·nes des enjeux** liés à la prévention et la gestion des déchets, notamment dans le cadre de l'actualité réglementaire.
- **Dénoncer, voire tenter des actions en justice**, contre les organisations qui ne respectent pas leurs obligations juridiques.
- **Soutenir et accompagner les acteurs et actrices de terrain**, telles que les collectivités et les associations locales.



Les partenaires

L'association fait partie de différents réseaux associatifs :

#break
free
from
plastic



La Maison du Zéro Déchet

En 2017, Zero Waste France a créé la Maison du Zéro Déchet, un lieu associatif dédié aux démarches zéro déchet, zéro gaspillage, basé à Paris. En 2024, 2 permanentes de Zero Waste France siègent à son Conseil d'administration. Regroupant tout un écosystème associatif, la Maison du Zéro Déchet a accueilli près de 250 événements tout au long de l'année.



Les principaux domaines d'expertise

Zero Waste France est experte de la démarche zéro déchet, zéro gaspillage, déclinée à travers les 5 R : Refuser, Réduire, Réutiliser, Rendre à la terre, Recycler.

Cette expertise s'étend à tous les types de déchets ménagers, des emballages aux biodéchets, en passant, entre autres, par le textile, l'ameublement ou encore les équipements électriques et électroniques.

L'association promeut également les solutions permettant la réduction des déchets, telles que le vrac, le réemploi et la réutilisation, ou encore la réparation.

Enfin, Zero Waste France possède une expertise historique en matière de traitement des déchets, qu'il s'agisse d'incinération, de mise en décharge ou de recyclage.



LES CHIFFRES CLÉS DE 2024



5 129

ADHÉRENT·ES



33

**ARTICLES
PUBLIÉS SUR
LE SITE WEB**



+400

**PASSAGES
MÉDIATIQUES**



36 000

**ABONNÉ·ES À LA
NEWSLETTER
GÉNÉRALE**



220 000

**ABONNÉ·ES SUR
LES RÉSEAUX
SOCIAUX**



47 600

**PERSONNES
INSCRITES AU
DÉFI "RIEN DE NEUF"**

ÉQUIPE ET GOUVERNANCE



Charlotte Béal
Responsable de
la collecte et des
relations adhérent·es



Marine Bonavita
Chargée de plaidoyer



Noémie Brouillard
Chargée de projets



Pauline Debrabandere
Responsable plaidoyer
et campagnes



Chloë Dumas
Responsable de la
mobilisation citoyenne
auprès des groupes
locaux



Juliette Franquet
Directrice



Bénédicte Kjaer Kahlat
Responsable des
affaires juridiques



Hélène Ngo
Responsable
administrative et
financière



Manon Richert
Responsable
Communication



Charlotte Soulyary
Responsable
plaidoyer (jusqu'en
septembre 2024)

Toute l'équipe salue le travail de Charlotte Soulyary, qui a quitté l'équipe en septembre 2024 et a posé de précieux jalons pour le travail de plaidoyer dans le nouveau contexte politique dans lequel évolue l'association.

Merci aux volontaires en service civique : Juliette Baert et Zoé Mazeyrac

Le conseil d'administration

Jörg Adamczewski - Nicolas Chatal - Fiona Cosson - Marion Jarillot - Michel Knoerr - Soizic Le Lann - Alexia Le Quilliec - Salvo Manzone - Anaïs Rumeau - Paul Stouls - Benjamin Thiant

UNE ANNÉE AVEC ZERO WASTE FRANCE

LES TEMPS FORTS DE 2024



JANVIER

- Interventions dans les médias sur les biodéchets, à l'occasion de l'entrée en vigueur de l'obligation de tri à la source



FÉVRIER

- Publication du bilan de la loi AGEC



MARS

- Adoption de la proposition de loi encadrant la fast-fashion
- Rencontres annuelles et Assemblée générale
- Journée d'études Life Biobest sur les biodéchets à Lyon



AVRIL

- Publication du bilan de la Responsabilité élargie des producteurs (REP)



MAI

- Campagne "Mettons la fast-déco au placard" #CiaoFastDeco
- Participation à la 4e session de négociations internationales sur la pollution plastique à Ottawa



JUIN

- Prise de position à l'occasion des élections législatives
- Publication d'un sondage sur l'interdiction des bouteilles en plastique de petit format



JUILLET

- Dénonciation de Coca-Cola lors des JO 2024
- Alerte sur le projet de recyclage chimique des plastiques Eastman



SEPTEMBRE

- Recours gracieux contre plusieurs décrets d'application de la loi Industrie verte



OCTOBRE

- Soutien aux propositions de loi visant à interdire certains plastiques à usage unique



NOVEMBRE

- Campagne #ExitPlastique et relais des négociations sur le traité plastique
- Mobilisation des militant-es pour la Semaine européenne de la réduction des déchets



DÉCEMBRE

- Vérification des emballages en plastique pour les fruits et légumes

LES CAMPAGNES ET PROJETS 2024

LANCER L'ALERTE

RÉVÉLER LES DYSFONCTIONNEMENTS DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR

Depuis plus de 25 ans, Zero Waste France s'implique pour faire respecter le principe de pollueur-payeur en France. Depuis 2020, l'association suit en particulier de près le système de responsabilité élargie du producteur (REP), qui en est une déclinaison. Ainsi, la REP consiste à rendre responsables les entreprises de la fin de vie des produits qu'elles commercialisent. Concrètement, elles contribuent à travers ce système à financer le service public de gestion des déchets. En 2020, la loi anti-gaspillage (AGEC) renforce ce principe, en l'étendant à la prévention et à la réduction des déchets, et en accélérant le déploiement des différentes filières. C'est par exemple grâce à ce système que les particuliers peuvent désormais bénéficier de 50 euros de réduction sur le coût de réparation d'un lave-linge ou d'une reprise de leur canapé usagé au moment d'en acheter un nouveau. Enfin, la REP a vocation à soutenir le développement d'alternatives, telles que la seconde main ou la consigne pour réemploi des bouteilles.

Pour Zero Waste France, si des avancées sont notables, c'est un constat d'échec de la REP par rapport à l'objectif de la loi AGEC : réduire de 15 % les déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant d'ici à 2030 par rapport à 2010. En effet, ceux-ci ont connu une hausse de 5% entre 2019 et 2021, passant de 580 kg / habitant à 611 kg / habitant, selon l'ADEME.

Le système des REP n'a pas eu l'effet incitatif escompté et doit donc être revu.

Afin d'initier un débat public sur le sujet, l'association présente en avril 2024 son rapport "[Pollueurs, pas payeurs : un bilan de la responsabilité élargie des producteurs](#)" à l'Assemblée nationale. Objectif : obtenir une refonte du cadre de la REP pour une politique publique de prévention des déchets plus efficace. Articulé autour de quatre recommandations clés, le rapport souligne la nécessité d'une part, de fixer des objectifs contraignants de prévention des déchets et des trajectoires de réduction de la production aux seins de l'ensemble des filières REP, et d'autre part, et au-delà des filières REP, d'interdire les matières non recyclables et/ou nocives pour la santé et l'environnement. Repris dans plusieurs titres de presse professionnelle et économique (dont Le Figaro), le rapport "Pollueurs, pas payeurs" connaît un certain retentissement politique et médiatique, sur un sujet pourtant très technique.

En parallèle, Zero Waste France participe aux auditions dans le cadre d'une mission d'inspection par les pouvoirs publics sur les performances et la gouvernance des filières REP. Un rapport conjoint de l'inspection générale des finances (IGF), de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) et du conseil général de l'économie (CGE), reprenant en partie les constats et recommandations de l'association, paraît en juin 2024.

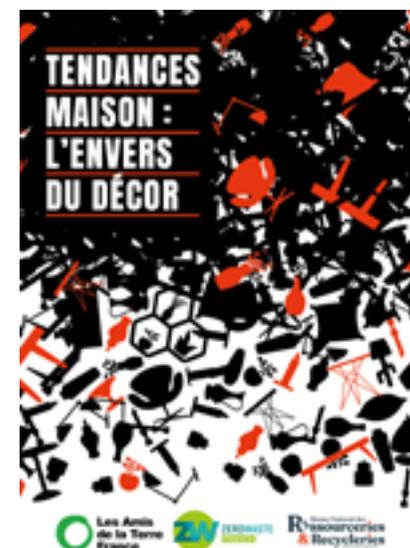
POINTER LES DÉRIVES DE LA FAST-DÉCO

En mai 2024, Zero Waste France publie un dossier sur les pratiques de surproduction dans le secteur de l'ameublement et de la décoration. Intitulée "[Tendances maison : l'envers du décor](#)" et réalisée avec les Amis de la Terre France et le Réseau national des ressourceries et recyclerie, cette publication lance l'alerte face à l'explosion du nombre de meubles et d'éléments de décoration commercialisés chaque année en France : +88% entre 2017 et 2022 ! **Pour la première fois, un rapport documente l'émergence d'un système de fast-déco reposant sur les mêmes pratiques que la fast-fashion** : renouvellement rapide des collections, conditions de travail parfois contraires à la dignité humaine, prix très bas et promotions permanentes visant à inciter à la surconsommation.

Dans ce dossier, Zero Waste France met aussi en avant les alternatives qui existent pour limiter l'impact environnemental et social de la production des meubles et des objets de décoration : le réemploi et la réparation, qui permettent d'allonger la durée de vie des meubles et objets déjà mis sur le marché. L'association porte ainsi des demandes auprès des pouvoirs publics, pour augmenter les financements alloués à ces alternatives, tout en encadrant les mises en marché et les pratiques marketing incitant à la surconsommation.

A travers la sortie de ce rapport, Zero Waste France réussit à mettre le sujet à la une des médias : alors qu'elle n'est pas en

lien direct avec l'actualité du moment, la fast-déco fait l'objet de plus de 40 retombées médiatiques, et plusieurs publications sur les réseaux sociaux, avec le hashtag de la campagne #CiaoFastDeco, dépassent les 10 000 réactions. Le rapport suscite des réponses, notamment de l'éco-organisme principal de la filière REP ameublement, Ecomaison, ainsi que d'une députée - malheureusement non réélue après la dissolution -, qui souhaitait s'emparer du sujet pour une future proposition de loi. Grâce également à la mobilisation des groupes locaux, l'alerte lancée par Zero Waste France sur la fast-déco touche le grand public, sur l'ensemble du territoire et entre dans le vocabulaire courant, à l'instar de la fast-fashion.



COMBATTRE LA PRODUCTION DE PLASTIQUE

Tout au long de l'année 2024, Zero Waste France se mobilise pour mettre fin à la pollution plastique. Au niveau international, Zero Waste France participe en avril à la 4e session de négociations internationales sur le plastique (INC-4) à Ottawa (Canada). Aux côtés de partenaires associatifs de tous les continents et des coalitions internationales GAIA et Break free from plastic, dont l'association est membre, elle plaide pour un texte ambitieux et contraignant qui intègre un objectif de réduction de la production de plastique. Elle saisit également cette occasion pour diffuser un ensemble de [recommandations sur les mécanismes pollueurs-payeurs dans le futur traité](#), et en particulier la place du système REP (Responsabilité élargie des producteurs, décrit précédemment).

En novembre, en amont de la 5e session de négociations (INC-5), Zero Waste France organise, avec ses partenaires associatifs No Plastic In My Sea et Surfrider Foundation, une conférence de presse afin de livrer son analyse des enjeux de ce rendez-vous international incontournable et d'appeler la France



à continuer ses efforts diplomatiques. Zero Waste France est ainsi identifiée comme experte sur le sujet et participe dans ce contexte à une dizaine d'interviews et d'émissions dans des grands médias (France Info, France Inter, France 2, TFI, Ouest France, Les Echos...).

Par ailleurs, l'association poursuit son travail d'information du grand public, avec la publication d'un [article sur la régulation des plastiques à usage unique en France](#), et se positionne sur la thématique de [l'eau en bouteille plastique](#), à la suite de l'affaire de la fraude aux eaux minérales. De même, à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, Zero Waste France dénonce des distributions de bouteilles en plastique, notamment aux athlètes et aux arbitres, en dehors du cadre de la loi.

A la fin de l'année, dans le cadre de la campagne #ExitPlastique et de la Semaine européenne de réduction des déchets (SERD), Zero Waste France et Zero Waste Lille proposent une action de contrôle de la vente sous plastique des fruits et légumes dans les supermarchés à l'ensemble du réseau. Les bénévoles constatent l'emballage de nombreux fruits et légumes vendus en vrac au sein du même rayon et montrent ainsi que des alternatives existent.



DÉNONCER LES TRAITEMENTS POLLUANTS

Un combat contre l'incinération toujours d'actualité

Zero Waste France soutient ses groupes locaux et autres collectifs et associations locaux qui luttent contre des projets d'incinérateurs. En effet, et alors que l'Ademe estime que la France est suffisamment équipée, de nouveaux projets (unités de valorisation énergétique, ou installations de préparation ou de chaufferie de combustibles solides de récupération – CSR) continuent à fleurir partout sur le territoire, en dépit de toute planification nationale.



Ainsi, l'association continue à se battre contre des projets inutiles et polluants, comme à Créteil où le projet d'agrandissement de l'incinérateur se poursuit en 2024 contre l'avis du rapporteur public. En effet, celui-ci pointe une étude d'impact insuffisante, qui ne permet pas de démontrer que « l'augmentation des capacités (d'incinération) répond à un besoin régional », dans un contexte où l'exploitant cherche « à imposer son projet ». Impliquée dans ce contentieux depuis 2021 aux côtés de FNE Île-de-France et de l'association locale Affamons l'incinérateur de Créteil (ALIC), Zero Waste France fait appel en décembre à la suite du rejet de la demande d'annulation de la construction d'une troisième ligne de four.

En 2024, le mouvement Zero Waste célèbre toutefois plusieurs victoires :

- Aux côtés de Marseille sans CSR, Zero Waste Marseille fait plier Arkema, qui abandonne son projet de chaudière CSR alimentée par l'incinération de déchets en mai.
- En Bretagne, Zero Waste Pays d'Auray se mobilise contre la transformation de l'ancien incinérateur en unité de valorisation énergétique, qui sera finalement abandonnée par la collectivité pour motif de capacité suffisante.

Une mobilisation émergente contre le recyclage chimique

Dénoncer les impacts du traitement des déchets fait partie des missions historiques de l'association, et Zero Waste France est particulièrement vigilante à l'apparition de nouvelles technologies. Par exemple, le recyclage chimique, promu par certains acteurs comme une solution miracle, n'a jamais fait la preuve de son efficacité et ses impacts environnementaux sont encore largement méconnus.

Durant l'été 2024, aux côtés de Zéro Déchet Rouen et Le Havre Zéro Déchet, Zero Waste France [alerte](#) sur le projet Eastman, qui pourrait être l'un des plus grands projets de recyclage chimique au monde. L'association [mobilise son réseau](#) pour contribuer à l'enquête publique et dépose [un recours](#) contre l'autorisation de sa construction, qui octroie notamment une dérogation vis-à-vis de 45 espèces protégées. Notre Affaire à Tous et Zero Waste France contestent devant la justice la légalité de trois décrets d'application de la loi Industrie Verte. Ces textes opèrent en effet un détricotage massif du droit de l'environnement industriel, et plus généralement des principes de la démocratie environnementale.

LES CAMPAGNES ET PROJETS 2024

AGIR POUR LE CHANGEMENT

SOUTENIR L'ADOPTION DE LOIS TRANSFORMATRICES

Bientôt une loi sur la fast-fashion ?

Depuis 2021, Zero Waste France se mobilise pour alerter les citoyen·nes et les pouvoirs publics sur les impacts de la surproduction de vêtements. En 2023, l'association a rejoint la coalition "Stop fast-fashion", unissant ses forces avec 8 (aujourd'hui 10) organisations de la société civile afin d'obtenir une loi contraignante. Début 2024, l'association rencontre plusieurs député·es et notamment Anne-Cécile Violland (députée Horizons de Haute-Savoie) qui élabore une proposition de loi pour encadrer la fast-fashion et réduire l'impact environnemental du textile. La coalition Stop fast-fashion multiplie les rendez-vous pour convaincre les député·es d'aller encore plus loin dans la définition des pratiques industrielles à encadrer. Des collaborations virales avec des créateur·ices de contenus sur les réseaux sociaux sont également mises en place pour



interpeller le gouvernement et les parlementaires. Zero Waste France est sollicitée par les chaînes d'information continue (France Info TV, BFM TV) pour intervenir sur le sujet.

Le 14 mars 2024, alors que la coalition se mobilise avec des banderoles devant l'Assemblée Nationale, la proposition de loi est adoptée à l'unanimité par les député·es. [Malgré des faiblesses, ce texte constitue un premier pas historique pour agir contre le système de surproduction textile.](#) Zero Waste France et l'ensemble de la coalition Stop fast-fashion [demandent](#) désormais que le texte soit examiné au Sénat. Cet appel est repris par Zero Waste Marseille, qui, à l'instar d'autres groupes locaux, milite aussi contre la fast-fashion, au cours d'un rassemblement devant une boutique éphémère Shein le 1er novembre.

Vers l'interdiction de certains emballages en plastique à usage unique ?

En avril, dans la continuité de son plaidoyer pour l'atteinte des objectifs fixés par la loi AGEC de réduction de 50 % des bouteilles en plastique d'ici 2030 et de sortie des emballages à usage unique d'ici 2040, Zero Waste France, aux côtés de No Plastic In My Sea, commande un [sondage](#) OpinionWay sur le rapport des Français·es aux bouteilles en plastique. L'étude, relayée par Le Parisien et RMC, montre que plus des deux tiers des citoyen·nes soutiennent la mise en place d'une interdiction des bouteilles plastiques de petit format.

Quelques mois plus tard, en octobre, le député Pierre Cazeneuve (Ensemble, Hauts-de-Seine) dépose une proposition de loi visant à interdire les bouteilles en plastique de moins de 50 cl dès janvier 2027. Parallèlement, la sénatrice écologiste Antoinette Guhl dépose une proposition de loi similaire. Celle-ci étend les interdictions dès 2026, en incluant d'autres emballages plastiques à usage unique, y compris ceux en plastique recyclé, ainsi que les bouteilles de 50 cl (parmi les plus vendues hors domicile, avec près de 900 millions d'unités en 2018) et certains produits décoratifs en plastique à usage unique. Là encore, [Zero Waste France est sur le pont pour défendre ces propositions et livrer son analyse dans les médias.](#)

EVALUER L'APPLICATION DES LOIS

Un bilan mitigé pour la loi AGEC

Au mois de février, Zero Waste France publie, aux côtés des Amis de la Terre, France Nature Environnement, Surfrider Foundation Europe et No Plastic In My Sea, un [rapport](#) proposant une évaluation de la loi AGEC, 4 ans après son entrée en vigueur.

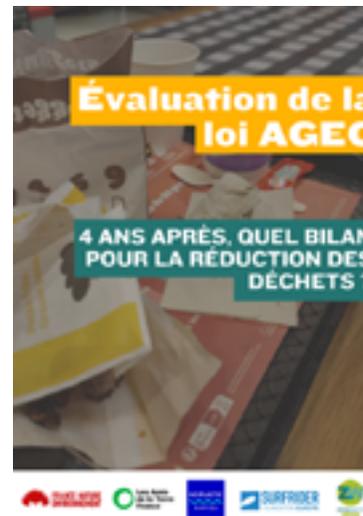
Il en résulte trois constats majeurs :

1. En raison du poids des lobbies industriels, les textes d'application conduisent souvent à vider la loi de sa substance. Ainsi, le décret d'application sur l'interdiction d'emballer sous plastique les fruits et légumes, vise à en exempter une grande partie.
2. L'absence de contrôles et de sanctions lorsque les dispositions ne sont pas respectées. Par exemple, les fast-

foods ont tardé et tardent encore à respecter l'obligation de servir dans des contenants réemployables les client·es consommant sur place.

3. Les limites intrinsèques du texte de loi font obstacle à un véritable changement de cap, à l'instar de la consigne pour réemploi, qui peut simplement faire l'objet d'"expérimentations".

Plus généralement, alors que la loi AGEC avait pour objectif de réduire nos déchets, le compte n'y est pas, puisque les quantités de déchets produites continuent à progresser, tous secteurs confondus.



En parallèle de la publication de ce rapport, Zero Waste France est auditionnée par les député·es co-rapporteur·ices d'une mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'évaluation de l'impact de cette loi, dont le rapport est publié fin mai. Il reprend en partie le constat des associations et formule des recommandations autour de la réduction des plastiques à usage unique, la nécessité de prioriser le réemploi, et de renforcer la prévention des déchets - voir le [décryptage](#) de Zero Waste France.

Une mise en oeuvre insuffisante du tri à la source des biodéchets

En décembre, [Zero Waste France](#) conduit une enquête auprès de ses groupes locaux pour évaluer l'application du tri à la source des biodéchets, un an après l'obligation issue de la loi AGECE.

Grâce à ce sondage, l'association met en lumière des lacunes majeures, fréquemment retrouvées sur le territoire telles que des moyens financiers insuffisants, des équipements de tri mal adaptés ou simplement absents, et un déficit de sensibilisation des citoyen·nes, empêchant une réelle appropriation de ce geste de tri.

À partir de ces retours terrains et témoignages, Zero Waste France rédige et diffuse un [communiqué de presse](#) pour dénoncer ces défaillances et alerter sur l'urgence de mettre en œuvre des mesures concrètes. Ce document a pour vocation de rappeler les responsabilités des collectivités et de l'État.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS LOCAUX

Diffuser les bonnes pratiques des collectivités territoriales

En 2024, Zero Waste France soutient trois collectivités françaises dans le cadre du projet européen ERIC ("Elevating Reuse In Cities"), piloté par Zero Waste Europe (ZWE) : la Métropole de Lyon, la ville de Bordeaux et la Métropole de Nantes. Ce projet accompagne une trentaine de collectivités européennes dans l'élaboration de plans visant à réduire l'usage des plastiques à usage unique. Les actions mises en œuvre par

les villes participantes, bien que variées dans leur approche, s'articulent autour de trois grands axes : les événements, les espaces et bâtiments publics, ainsi qu'un secteur transversal, la commande publique. Grâce à ce projet, les trois collectivités françaises ont adopté des "plans zéro plastique", incluant des mesures ambitieuses pour promouvoir le réemploi sur l'ensemble de leur territoire.

Zero Waste France accompagne également les collectivités locales dans le déploiement du tri à la source des biodéchets, obligatoire depuis le 1er janvier 2024. Dans le cadre du projet "Fork to farm" de Zero Waste Europe, l'association organise en mars 2024 un événement pour partager des retours d'expérience français et européens de collecte séparée des biodéchets. [L'événement Life BioBest](#) réunit plusieurs dizaines de collectivités et de partenaires sur deux jours. Les retours d'expérience présentés témoignent de la diversité des territoires et de la réussite des politiques mises en place à divers niveaux : de la collecte en porte-à-porte à Milan à la législation ambitieuse de la Catalogne, en passant par les stratégies de communication innovantes menées en Allemagne, ou encore par la prise en compte du tourisme en Croatie et les avancées réalisées par la Métropole de Lyon dans le développement des points d'apport volontaire. Un programme riche, complété d'une visite de terrain auprès d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire spécialisée dans la collecte des déchets alimentaires, la production et la distribution de compost.

ZOOM SUR...

L'ACCOMPAGNEMENT DES GROUPES LOCAUX

Depuis 2015, Zero Waste France accompagne et développe un réseau de groupes locaux. Autonomes financièrement et juridiquement, les groupes locaux sont reliés à Zero Waste France à travers une charte d'engagements réciproques. Ainsi, ces associations et collectifs citoyens s'engagent sur leur territoire pour promouvoir une société zéro déchet, zéro gaspillage, dans un esprit de justice environnementale, sociale, démocratique et économique. **Soutenu·es par Zero Waste France, plus de 750 militant·es bénévoles, 2 000 adhérent·es et 21 salarié·es se mobilisent localement à travers des actions de plaidoyer, de sensibilisation, et s'engagent dans des luttes locales.**

Un accompagnement soutenu, créateur de synergies

En 2024, Zero Waste France continue l'accompagnement des groupes locaux pour faire adopter des mesures ambitieuses en matière de réduction des déchets et préservation des ressources, notamment à travers leur participation aux instances de démocratie participative et au suivi de documents structurants, tels que le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et le Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD).

Tout au long de l'année, l'équipe soutient le développement et la structuration du réseau, notamment à travers l'organisation de temps de formation et de travail en visio sur des thématiques variées, allant des enjeux techniques sur un sujet donné au lancement d'une campagne, en passant par la mobilisation

citoyenne. Ainsi, les 23 webinaires impulsés et animés par Zero Waste France contribuent au renforcement des synergies entre les militant·es de différents groupes locaux. En parallèle, une attention particulière est accordée aux besoins des groupes locaux qui contactent l'équipe de Zero Waste France pour un soutien personnalisé : rendez-vous téléphoniques, accompagnement par mails et déplacements dans toute la France. Zero Waste France offre également un accompagnement renforcé pour les 22 salarié·es des 11 groupes locaux afin de répondre à leurs enjeux spécifiques, tels que le modèle économique et les RH, à travers l'animation de réunions mensuelles, l'organisation de deux journées de rencontre, en mars et décembre, et la création d'espaces d'échanges virtuels.

En mars, les rencontres annuelles du réseau permettent à une centaine de militant·es de toute la France de se retrouver pour partager leurs expériences et bonnes pratiques, mais aussi de co-construire l'année à venir avec l'équipe salariée et le CA de Zero Waste France.



Des outils pour la mobilisation et la sensibilisation

Par ailleurs, Zero Waste France crée et met à disposition des groupes locaux de nombreux outils, tels que des publications ou supports de communication, par exemple sur le plastique, la fast-déco ou le gaspillage alimentaire.

L'association favorise aussi la création d'outils en synergie entre plusieurs groupes locaux, à l'instar du [guide de l'éco-supporter](#), et s'assure de la diffusion de ces documents auprès de l'ensemble du réseau Zero Waste. Dans un contexte d'engagement bénévole toujours difficile, Zero Waste France outille ses groupes locaux pour les accompagner dans le recrutement de militant·es, avec succès puisque plusieurs groupes locaux ont pu accueillir de nouveaux et nouvelles membres.



En novembre, Zero Waste France coordonne les groupes locaux pour l'animation de la Semaine européenne de la réduction des déchets, en apportant cette année un focus particulier sur les emballages alimentaires. Un temps fort pendant lequel les groupes locaux, outillés par Zero Waste France grâce à une série de webinaires et un kit d'actions, animent plus d'une centaine d'événements à destination du grand public, des enfants, des professionnel·les ou des collectivités.

Un focus spécifique sur les biodéchets

Dans le cadre du projet européen Fork to farm (voir page 15), Zero Waste France accompagne les groupes locaux mobilisés sur le sujet des biodéchets dans leur plaidoyer auprès de leurs élu·es locaux. Concrètement, tout au long de l'année 2024, l'association répond aux demandes des groupes locaux sur le sujet des biodéchets, et intègre ces questions lors des formations ou visites organisées auprès des groupes locaux pour qui ce sujet est central. Lors des rencontres annuelles du réseau, en mars 2024, Zero Waste France anime deux ateliers d'échanges sur les biodéchets afin de faire remonter les problématiques locales, de partager les retours d'expérience ou de lever les freins rencontrés auprès des collectivités.



PASSAGES MÉDIATIQUES

| | | |
|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| 20 Minutes | France Culture | Les Echos |
| 60 millions | France Info | Libération |
| Actu-environnement | France Info TV | Localtis |
| Actu.fr | France Inter | LSA |
| AEF Info | Geo | M6 |
| AFP | Huffington Post | Marie France |
| Alternatives économiques | ID L'info Durable | Mediapart |
| BFMTV | Journal de Saône-et-Loire | Mouv' |
| BFM Business | L'Alsace | Natura Sciences |
| Brut | L'Equipe | Nice Matin |
| Capital | L'Est Républicain | Novethic |
| Carenews | L'Humanité | Ouest France |
| Cdurable.info | L'OBS | Que Choisir |
| Centre presse | L'Opinion | Radio Classique |
| Challenges | L'Usine Nouvelle | Recyclage-récupération.fr |
| CM-CM | La Croix | Réforme |
| Contexte | La Dépêche | Reporterre |
| Courrier Picard | La Gazette des communes | RFI |
| Dernières nouvelles | La Gazette Normandie | RMC |
| sace | La Montagne | RSE Data News |
| Doctissimo | La Nouvelle République | RTBF |
| ELLE | La Provence | RTL |
| Emballages Magazine | La Relève et la Peste | Sciences et Vie |
| Euractiv | La Voix du Nord | Sud Ouest |
| Euronews | LCP | Sud Radio |
| Europe 1 | Le Figaro | TFI |
| France 3 | Le Monde | TV5 Monde |
| France 2 | Le Moniteur | The Guardian |
| France 24 | Le Parisien | Vert Le Média |
| France 5 | Le Progrès | Vosges Matin |
| France Bleu | Le Télégramme | We Demain |

Yahoo Actualités
Ze Green Web

Plus de 400 retombées
dans les médias !



BILAN FINANCIER

L'année 2024 se termine avec un résultat positif qui permet à Zero Waste France de continuer à consolider ses fonds propres. Dans son ensemble, le budget réalisé est conforme à celui validé lors de l'Assemblée Générale de 2024. Les dons de particuliers représentent toujours la part la plus importante des ressources de l'association. Même si la tendance à la baisse des dons ponctuels de particuliers s'est confirmée cette année encore, les dons réguliers (dons mensuels) sont extrêmement stables par rapport aux années précédentes. Les efforts déployés auprès de bailleurs ont porté leurs fruits puisque les subventions et la philanthropie ont augmenté par rapport à l'an dernier. Par ailleurs, les dons de particuliers via partenariats ont très bien fonctionné en 2024 et nous permettent de conclure l'année avec un budget positif de 59 748€ et de démarrer 2025 sur de bonnes bases.

En 2024, les produits de la structure s'élèvent à 663 981€.

Les dons de particuliers représentent la moitié des produits. 5129 citoyen·nes nous ont apporté un soutien financier en 2024, parmi lesquels 1454 donateur·ices via des dons mensuels. Les dons de particuliers représentent 327 420€, soit la moitié du budget de l'association. Chaque citoyen·ne réalisant un don est automatiquement considéré·e comme adhérent·e, lui permettant de prendre part à la vie de Zero Waste France. Les dons de particuliers sont essentiels pour l'association, en lui permettant d'assurer son indépendance dans le choix des sujets qu'elle décide d'adresser et les modes d'actions qu'elle décide d'utiliser, et en lui donnant plus de poids dans ses actions et

ses combats. Les dons de particuliers comprennent aussi ceux réalisés dans le cadre de partenariats ; en 2024 le succès a été au rendez-vous pour ces initiatives. Tribée est une plateforme qui permet de créer des cagnottes. Celles-ci sont gratuites et 5% du montant collecté est reversé à l'association de son choix. L'association est également partenaire de la Nef, ou encore de l'application Recyclivre Rachète, qui permet aux particuliers de revendre leurs livres et de reverser tout ou partie du montant de la vente à Zero Waste France.

L'association a reçu 150 885€ de subventions, découpés comme suit :

- 37 300€ de l'Ademe pour la coordination des groupes locaux et la SERD ;
- 60 000€ du Ministère de la transition écologique : contribution au travail réalisé sur le traité international sur le plastique et les biodéchets ;
- 47 000 € de Zero Waste Europe pour différents projets comme ERIC (Elevate Reuse in Cities), les biodéchets ou encore l'incinération ;
- 6 000€ de Break Free From Plastic : contribution au travail réalisé sur le réemploi des emballages et le traité plastique.

Le mécénat représente 112 210 €, dont 90 000€ sont des contrats renouvelés entre 2023 et 2024.

76 400€ portent sur la raison la raison d'être de l'association :

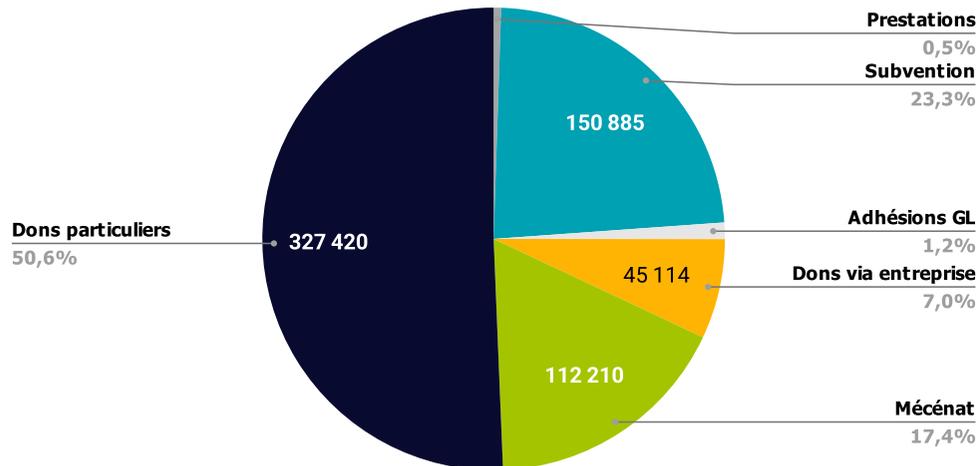
- 40 000€ de Fondation Léopold Mayer
- 30 000€ de Enowe
- 3 000€ de la Macif
- 3 400€ de SPIE

35 800€ financent des projets ou des thématiques, à l'instar de la lutte contre la pollution plastique ou du Défi Rien de neuf :

- 10 000€ de la MAIF
- 15 800€ de Plastic Solution Fund
- 10 000€ de la RATP

Les 45 114 € de dons via entreprises correspondent à des dons ponctuels. Il s'agit uniquement de demandes entrantes et chaque proposition de financement est étudiée par l'équipe afin de n'accepter que les dons en accord avec les valeurs de Zero Waste France : les dons de sociétés dont l'activité est contraire à la démarche zéro déchet zéro gaspillage ou qui s'inscrivent

Produits 2024

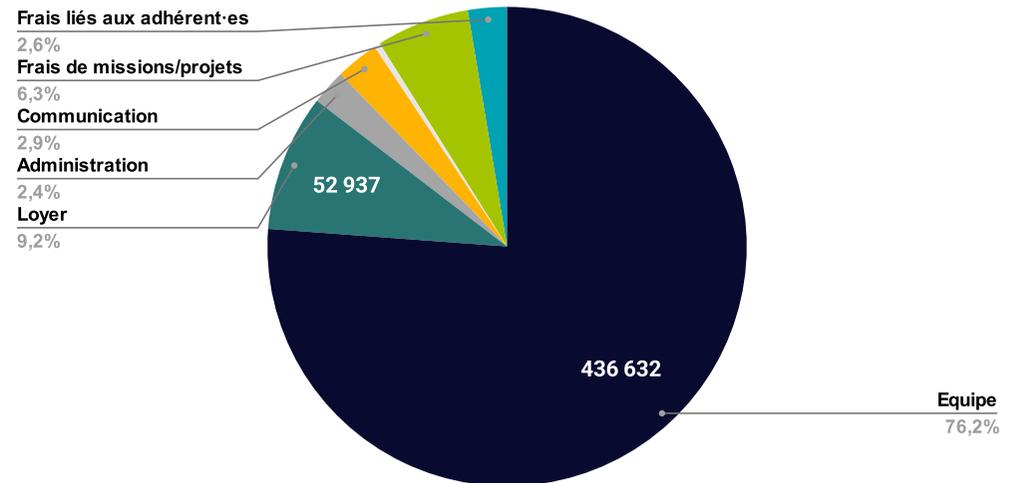


dans une démarche de greenwashing sont systématiquement refusés.

Les dépenses en 2024 s'élèvent à 594 232€

76% de ces dépenses concernent les salaires, cotisations sociales et indemnités des volontaires en service civique. Le budget prévisionnel, qui prévoyait 600 000€ de dépenses, a pu faire l'objet d'ajustements grâce au pilotage et aux arbitrages réalisés, par exemple entre les dépenses liées à la collecte de fonds et les frais de missions.

Charges 2024



PLUS D'INFOS

zerowaste france.org

CRÉDITS PHOTOS

Nicolas Beaumont, Salvo Manzone, Zero Waste France, Zero Waste Marseille, Zéro Déchet Strasbourg

